

Le bout du tunnel ?

L'Eurométropole a décidé d'entreprendre des travaux de nettoyage et de curage du bâtiment du Paps Pcp (pôle d'administration publique et pôle de compétences en propriété intellectuelle). Et ce afin de permettre la finalisation des expertises et de préparer l'achèvement du chantier.

Mardi matin, dans des locaux prêtés par la faculté de chirurgie dentaire, architectes, techniciens de l'Eurométropole et entreprises se sont rencontrés afin de discuter des modalités de nettoyage et de reprise du chantier voisin du Paps Pcp.

Il s'agit du chantier du futur pôle d'administration publique qui représente un investissement de 52 millions d'euros sur le site de l'Hôpital civil. Il est arrêté depuis le 30 juin 2014 et la découverte de fissures dans le béton de certains murs intérieurs. Ces fissures sont la conséquence, selon l'Eurométropole, d'une erreur de calcul du cabinet d'ingénierie qui a provoqué des mauvais reports de charges qui ont fragilisé la dalle et les fondations. Des poutres voiles sont en cause.

La réunion de mardi visait à faire le point avec chaque entreprise concernée par le chantier en cours.

« C'est réparable, donc on répare »



Le chantier est à l'arrêt depuis juin 2014. Le site a été étayé par mesure de sécurité. ARCHIVES DNA - MICHEL FRISON

Car visiblement, les services de l'Eurométropole considèrent, sur la base des résultats d'une première expertise technique, que le bâtiment peut être réparé et achevé.

Selon nos informations, il a été expliqué aux entreprises mardi qu'une phase de curage et de réparation du bâtiment est prévue et qu'elle durera douze mois. Ensuite seulement le chantier pourra reprendre son cours interrompu il y a presque deux ans. L'hypothèse d'une mise en service en 2019 a été avancée.

Une date que le vice-président de l'Eurométropole en charge du dossier, Nicolas Matt, refuse de confirmer. Toutefois, il répète que le principe d'une réparation est privilégié : « L'idée c'est que c'est réparable, donc on répare. Le scénario de la déconstruction n'est plus envisagé ».

Mais la décision n'est pas encore formellement prise. Le retour des entreprises sur le site est d'abord envisagé car « les experts judiciaires souhaitent pouvoir accéder à la structure et aux poutres voiles, ce qui nécessite un curage et un net-

toyage », indique Nicolas Matt. Les experts judiciaires doivent déterminer les causes du sinistre et surtout les responsabilités juridiques et financières.

Il serait donc question de profiter de cette étape pour enlever ce qui a été endommagé soit par les mouvements du bâtiment, soit par les intempéries, pour anticiper la suite.

Selon nos informations, mardi, il a également été demandé à chaque entreprise si elle souhaite rester dans l'aventure ou se désister.

Se posent pour elles des questions importantes de viabilité

des matériaux et de garantie décennale.

Un responsable de PME nous indiquait mardi au sortir de la réunion le risque pour une entreprise d'engager sa responsabilité si un équipement déjà posé et peut-être endommagé, devait s'avérer défectueux après la fin du chantier.

Une vingtaine d'entreprises sont concernées par le chantier qui venait à peine d'entrer dans la phase du second œuvre.

La réunion de mardi va permettre d'évaluer les coûts de l'opération de curage et de nettoyage.

Selon Nicolas Matt, l'expertise judiciaire est attendue au cours du trimestre en cours. Suivront la finalisation des études de reprise du chantier, l'estimation des coûts, la validation de la conduite à tenir avec les partenaires (État, université notamment) puis la délibération permettant de lancer les marchés de réparation et d'achèvement du chantier.

Pour résumer, le retour des entreprises sur le chantier est imminent, mais la réparation et l'achèvement ne débiteront pas avant l'année prochaine. ■

OLIVIER CLAUDON